

Image not found or type unknown



Remise en "état" avant de rendre mon appartement...

Par **lolo1702**, le **30/06/2014** à **08:29**

bonjour à toutes et à tous,
je suis locataire et je vais d'ici peu rendre mon appartement...en 2 ans et demi que j'y suis j'ai du faire des trous dans les murs : installer une hotte et un meuble au dessus, une horloge, et des trous aux plafonds pour y fixer des tringles à rideaux...
comme je ne laisse pas ces équipements dans l'appartement j'aimerais savoir ce qu'il faut faire pour que l'agence (pas vraiment honnête de surcroît) ne me facture pas de remise en état?
n'est ce que simplement un rebouchage des trous avec de l'enduit suffit ?
d'avance merci pour vos réponses...

Par **Lag0**, le **30/06/2014** à **08:51**

Bonjour,
Vous devez effectivement reboucher les trous et faire les finitions (raccords de peinture) qui s'imposent.

Par **lolo1702**, le **30/06/2014** à **09:11**

merci , c'est bien ce qu'il me semblait....et dans le cas ou il y a du papier peint sur les murs? je dois le remplacer?